

Nom commercial: Carmellosum natricum 500

Numéro de la matière: 062480

Version: 3 / CH

Date de révision: 04.09.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 04.09.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise *****1.1. Identificateur de produit**

Carmellosum natricum 500

N° d'article 06248000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Autres ingrédients *******Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt**

No. CAS 9004-32-4

No. EINECS 618-378-6

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Nom commercial: Carmellosum natricum 500

Numéro de la matière: 062480

Version: 3 / CH

Date de révision: 04.09.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 04.09.24

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Eventuellement apport d'oxygène

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire. Enlever les lentilles de contact

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

irritation des organes respiratoire

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools. Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter le dégagement de poussières. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Nom commercial: Carmellosum natricum 500

Numéro de la matière: 062480

Version: 3 / CH

Date de révision: 04.09.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 04.09.24

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Porter équipement de protection. Eviter inhaler poussières/ brumes/ vapeurs. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conservé uniquement dans l'emballage d'origine.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	NG	Autres substances dangereuses solides sans classification/étiquetage dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Autres données**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. EN 14387

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant > 0.5 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
État de la matière	solide
Couleur	blanchâtre

Nom commercial: Carmellosum natricum 500

Numéro de la matière: 062480

Version: 3 / CH

Date de révision: 04.09.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 04.09.24

Odeur	inodore		
État de la matière	Poudre		
Point d'éclair			
Valeur	>	100	°C
valeur pH			
Valeur		6.5	à 8.5
Remarque	Extrait aqueux		
Densité et/ou densité relative			
Valeur		1.59	g/cm ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

danger de coup de poussière

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Protéger du gel. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)

Nom commercial: Carmellosum natricum 500

Numéro de la matière: 062480

Version: 3 / CH

Date de révision: 04.09.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 04.09.24

Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt**

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt**

Valeur 52 %

méthode OECD 301D

Remarque Des informations sur les procédés de biodégradation sont disponibles.

Source Données du fabricant

Source BM000711 SDS Ashland 20240209

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace faiblement l'eau.

Nom commercial: Carmellosum natricum 500

Numéro de la matière: 062480

Version: 3 / CH

Date de révision: 04.09.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 04.09.24

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.